1) Sont imposables sur option à l'impôt sur les sociétés : µ

☐ a) Les sociétés anonymes.

☐ b) Les sociétés en nom collectif ne comprenant que des personnes physiques.

☐ c) Les personnes physiques exerçant une activité commerciale.

☐ d) Les sociétés en participation.

2) Le résultat fiscal peut être déterminé par:

☐ a) La différence entre les produits et les charges

☐ b) La différence entre les produits imposables et les charges déductibles

☐ c) La différence entre les produits non imposables et les charges non déductibles

☐ d) Aucune réponse

3) L'activité d'un avocat est imposable au taux de TVA de :
☐ a) 7%.

☐ b) 10%.

☐ c) 14%.

☐ d) 20%.

3) La TVA déductible représente pour l'entreprise :

☐ a) Une dette envers l'Etat.

☐ b) Une charge.

☐ c) Un produit.

☐ d) Une créance sur l'Etat.

4) La retenue à la source portant sur les intérêts (TPPRF) est libératoire de l'IR lorsque le taux est de :

☐ a) 20%.

☐ b) 30%.